

Date de la convocation	23 mai 2024
Membres en exercice	174
Présents	62
Représentés	37

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

n°D20240530 – 02c

Objet : Création de postes saisonniers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique, et en particulier l'article L332-23 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale 2024, durant laquelle l'activité du Syndicat reste intense, mais qui correspond également à une période de congés annuels pour les agents, il est proposé de renforcer les services par des agents non titulaires ;

Considérant que ces agents seraient recrutés pour une durée d'un mois maximum par agent ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de créer 6 emplois saisonniers, au grade d'Adjoint administratif, afin d'exercer les fonctions d'agent administratif dans les différents services du Syndicat, à répartir durant la période estivale, entre les mois de juillet et août, et selon les besoins exprimés et validés des services.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

